

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de
subventions auprès de la
Région Île-de-France –
appel à projets
« reconquête de la
biodiversité en Île-de-
France »**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2022
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 29 septembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Madame ANDRE
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD

Secrétaire de séance :

Monsieur NDIAYE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220928-22-E-08b-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022

N° DE DOSSIER : 22 E 08b

OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE – APPEL A PROJETS « RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE EN ILE DE FRANCE »

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n° CR 2019-060 du 21 novembre 2019, la Région Île-de-France a adopté la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030. Cet engagement a été réaffirmé à l'occasion de la COP Île-de-France en septembre 2020 avec 192 propositions pour une relance économique, écologique et solidaire.

Dans la continuité de la COP Île-de-France, un appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France » est ouvert pour encourager et soutenir les actions contribuant à préserver, restaurer et valoriser les espèces sauvages, les milieux naturels, les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité.

Dans le cadre de ce nouvel appel à projets, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite solliciter un accompagnement financier notamment autour de deux projets : les requalifications des places de la Grille et Honegger afin de les rendre plus perméables en végétalisant les espaces piétons.

Pour les dépenses d'investissement, le taux de subvention est fixé à 70% maximum du montant des dépenses subventionnables, le montant maximum de la subvention régionale étant plafonné à 200 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets de la Région Île-de-France « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France » pour les 2 projets précités et d'autres projets à venir et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets de la Région Île-de-France « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France » pour les 2 projets précités et d'autres projets à venir et à signer tous les documents s'y rapportant, y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye